

Saint-Genis Laval



**PORTABILITÉ DES TARIFS DANS LE CADRE
DES RELOCALISATIONS POUR TRAVAUX DE
LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

DÉCISION N° 2025-045

La Maire de Saint-Genis-Laval;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2024, donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il règle les affaires de la commune, conformément aux dispositions intégrales de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les travaux d'isolation et de rénovation du bâtiment situé 2 allée Paul Frantz, durant la saison 2025/2026, rendent inaccessible la salle MULTIFONCTIONNELLE aux associations saint genoises ayant leurs activités régulières dans ce local ;

Considérant que les associations suivantes, Club Saint Genois de l'Amitié, Association Gymnastique Volontaire, ASPAL peinture, Stridanse et Association culturelle roumaine occupant à la saison la salle MULTIFONCTIONNELLE, ne pourront plus assurer leurs activités aux adhérents durant la période de travaux 2025/2026 dans cette salle ;

Considérant que la commune va relocaliser les activités pour les associations citées dans les salles : d'Assemblée, polyvalente du Mixcube et Collonges durant la période des travaux à venir saison 2025 / 2026 pour des créneaux et activités identiques à la saison précédente 2024/2025 (septembre 2025- juillet 2026) ;

Considérant qu'il faut établir des conventions de mise à disposition pour la relocalisation dans des salles différentes ponctuellement ;

Considérant que le conseil municipal a délégué au Maire le soin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De reporter et d'appliquer de façon exceptionnelle et temporaire pour la saison 2025/2026 les mêmes conditions tarifaires par portabilité des tarifs publics de la salle MULTIFONCTIONNELLE pour les autres salles de relocalisation conformément au tableau ci-après :

Associations relocalisées	Tarifs salle Multifonctionnelle 2024/2025	Lieu(x) de relocalisation	Tarif appliqué pour la relocalisation pendant la saison 2025-2026
STRIDANSE	350€ tarif plein	Salle des Collonges Salle polyvalente du Mixcube	350€
ASPAL Peinture	350€ tarif plein	Salle polyvalente du Mixcube	350€
Club St Genois de	175€ tarif réduit	Salle des Collonges	175 €

l'Amitié			
Association Roumaine Culturelle	350€ tarif plein	Salle polyvalente du Mixcube	350€
Association Gym Volontaire	250€ tarif réduit forfait + de 12h/semaine	Salle d'Assemblée Salle des Collonges	250€

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée sur le site de la ville et inscrite au registre de la commune et ampliation sera adressée à madame la préfète du Rhône.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Genis-Laval, le 13/06/2025



La Maire
Marylène MILLET

Date de publication :

Date de transmission au contrôle de légalité :

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.